



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 8 mai 2018

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 8 mai 2018, à 16 h 30, à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional de La Nouvelle-Beauce, situé au 700, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, laquelle séance a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 156 et suivants du Code municipal :

<i>Hugo Berthiaume, substitut</i>	<i>Municipalité de Saint-Elzéar</i>
<i>Réal Bisson</i>	<i>Municipalité de Vallée-Jonction</i>
<i>Olivier Dumais</i>	<i>Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon</i>
<i>Michel Duval</i>	<i>Municipalité de Sainte-Hénédine</i>
<i>André Gagnon</i>	<i>Municipalité de Saint-Bernard</i>
<i>Luce Lacroix, représentante</i>	<i>Ville de Sainte-Marie</i>
<i>Clément Marcoux</i>	<i>Municipalité de Scott</i>
<i>Claude Perreault</i>	<i>Municipalité de Sainte-Marguerite</i>
<i>Carole Santerre</i>	<i>Municipalité de Saints-Anges</i>
<i>Jacques Soucy</i>	<i>Municipalité de Frampton</i>
<i>Réal Turgeon</i>	<i>Municipalité de Saint-Isidore</i>

Formant le corps complet de ce conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le préfet demande un moment de réflexion. Il procède à l'ouverture de la séance après la constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la suite d'une invitation faite par le préfet, M. Gaétan Vachon, en date du 1^{er} mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marcoux, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

14391-05-2018



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Avec le consentement unanime de tous les membres, il est donc établi comme suit :

1. *Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;*
2. *Adoption de l'ordre du jour;*
3. *Attribution de contrat pour la mise à niveau du système de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce;*
4. *Période de questions;*
5. *Levée de l'assemblée.*

3. Attribution de contrat pour la mise à niveau du système de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de mise à niveau du système de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission le 16 avril 2018;

ATTENDU que la conformité a été vérifiée par notre consultant au dossier soit GBI Services d'ingénierie;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Deric Construction Inc. de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Perreault, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Deric Construction Inc. de Québec, et ce, pour un montant de 2 687 810,82 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu que le paiement soit pris à même le règlement d'emprunt n° 378-08-2017 prévu à cet effet ainsi qu'au niveau des surplus accumulés conjoints du CRGD.

Il est de plus résolu que ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

4. Période de questions

Aucune question.

14392-05-2018



No de résolution
ou annotation

14393-05-2018

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

5. Levée de l'assemblée

*Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par Mme Carole Santerre
et résolu à l'unanimité :*

Que l'assemblée soit levée.

Gaétan Vachon
Préfet

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



